



Pegc Nancy/Metz



BULLETIN TRIMESTRIEL n° 55 - novembre 2016

SNUipp NANCY-METZ
Section Académique
PEGC

1 rue du Pré Chaudron
57 070 Metz
Téléphone : 06 80 63 36 30
E-mail : e.rouet@orange.fr

Sommaire

- P1 Edito
- P2 Etat des lieux
- P3 Educatif
- P4 Educatif
- P5 Corpo
- P6 Actualités
- P7 Actualités
- P8 Infos -
Syndicalisation

Pour tout conseil et aide
mais aussi pour être
destinataire de la lettre
électronique du SNUipp
spéciale PEGC :
SNUippINFO (actualité,
corpo...) envoyez un
mail à :
e.rouet@orange.fr

L'élection présidentielle de 2017 occupe déjà une place importante dans les médias et les débats, avec des annonces de priorité à l'Ecole par les candidats déjà en campagne.

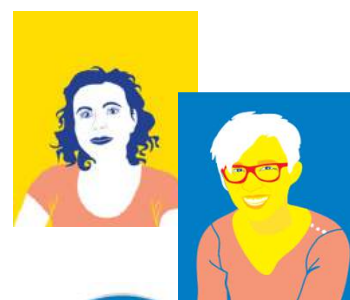
Est-ce à dire, qu'ils ont une volonté affichée de réduire les inégalités, de diminuer le nombre d'élèves par classe, de créer des postes, de s'appuyer sur la recherche et le professionnalisme des enseignants pour améliorer notre système scolaire, de reconnaître le travail des enseignants en les revalorisant, de les écouter ...

Après cette volonté affichée de priorité viennent les mesures qu'ils envisagent : autonomie accrue des établissements, suppression massive de postes dans la Fonction Publique, augmentation du temps de travail des enseignants, rémunération au mérite des enseignants, cession des filières professionnelles et technologiques aux Régions ...

Ne soyons pas crédules, prenons le temps d'échanger, de débattre, de participer aux réflexions initiées dans nos départements par le SNUipp et la FSU pour analyser toutes les propositions et leurs conséquences.

Enseignants mais aussi citoyen, faisons entendre notre voix pour relever le défi d'une Ecole de la réussite pour tous et de la reconnaissance du métier d'enseignant.

Elisabeth ROUET
Secrétaire académique SNUipp Nancy/Metz



Adhérez en ligne !!!
<https://adherer.snuipp.fr>



La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut **du temps** et **des moyens.**

l'école pour tous,
une vraie valeur.



(Etat des lieux

PEGC Nancy-Metz

Qui sommes-nous ? Combien sommes-nous ?

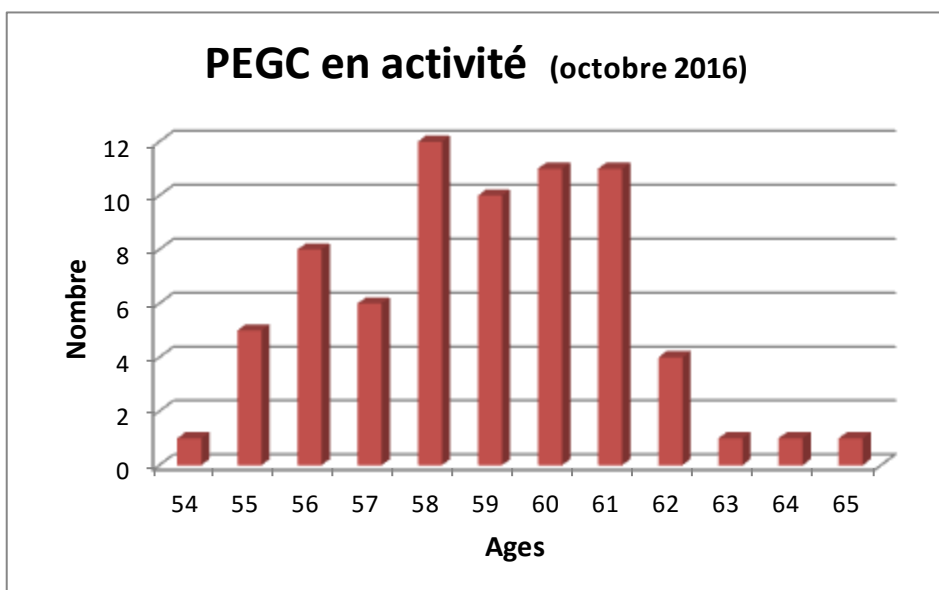
Source SNUipp Nancy-Metz - 1er Octobre 2016
Effectif considéré : PEGC en position d'activité (ne figure pas les PEGC en disponibilité)

PYRAMIDE DES AGES - PEGC Nancy-Metz - Octobre 2016

AGE MOYEN DES PEGC : 58 ans 3 mois

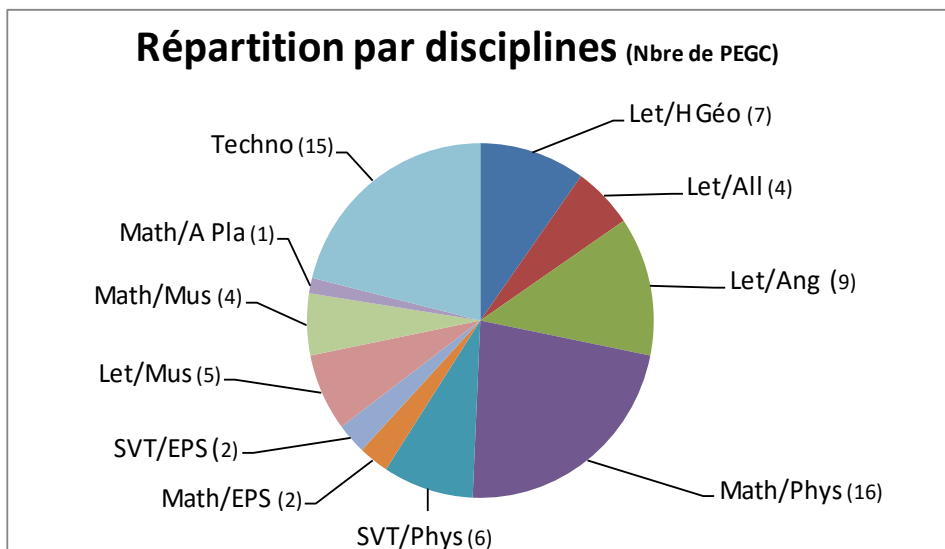
SITUATION DES PEGC de Nancy-Metz (en activité)

Nombre de PEGC	Années
100	Oct 2014
88	Oct 2015
72	Oct 2016



DISCIPLINES enseignées par les PEGC de Nancy-Metz - Oct 2016

PEGC Classe Exceptionnelle Oct 2016	
Echelons	Nbre de PEGC
2	2
3	23
4	31
5	14





Education prioritaire :

Garder la même ambition éducative pour tous !

Communiqué

Jeudi 29 septembre 2016

Le rapport « Inégalités sociales » du CNESCO cherche à mesurer et à comprendre les inégalités scolaires notamment par l'analyse des difficultés actuelles de l'éducation prioritaire. Les avertissements et les inquiétudes du CNESCO ont été largement interprétés, notamment dans la presse, comme une condamnation de l'éducation prioritaire jugée inefficace.

Certaines de ces interprétations, dans leurs volontés provocatrices, sont injustes pour le travail complexe qui est conduit par les fonctionnaires de l'Éducation nationale dans les secteurs de l'Éducation prioritaire et notamment par les enseignants.

Le rapport pointe une grande constante politique française : réformer l'éducation, sans cesse, sans prendre en compte les résultats de la recherche, sans évaluer les politiques menées.

Alors que la lutte contre la difficulté scolaire devrait se centrer sur une plus grande mixité sociale des écoles et établissements, sur des moyens adaptés aux difficultés, sur des pratiques pédagogiques diversifiées et la formation des enseignants, elle reste cantonnée à l'application étroite de tel ou tel point de ces réformes.

Le rapport du CNESCO pointe d'ailleurs la nécessité de poursuivre l'amélioration du système

notamment en ce qui concerne la baisse des effectifs dans les classes, la formation des enseignants, la scolarisation précoce, le renforcement de la mixité sociale, la formation des personnels ...

Pour la FSU, il est nécessaire d'élever le niveau de formation et de qualification de tous les jeunes, sans discrimination, et pour cela il faut « mieux d'école ». L'éducation prioritaire est l'emblème d'un dispositif ambitieux dans ses objectifs mais trop souvent dévoyé dans sa mise en œuvre politique et réglementaire.

La FSU demande une approche des questions d'éducation moins dogmatique et idéologique, davantage de réflexion et de prudence, une approche s'appuyant sur les résultats de la recherche, et sur les personnels, aux compétences professionnelles reconnues et respectées.

Poursuivre l'investissement et l'engagement pour l'Éducation prioritaire est essentiel pour l'avenir des jeunes qui y sont scolarisés, pour la réussite de tous et pour une meilleure cohésion sociale de la société.

C'est l'engagement de la FSU.



Le service public,
on l'aime, on le fait avancer !

(*Educatif*)

La FSU publie régulièrement des dossiers consultables sur son site (Rubriques : LA FEDERATION – Les Dossiers). De nombreux sujets sont abordés : La fonction publique, Education et recherche, Droits et libertés ...

Une autre publication « POUR ELLES infos » a retenu notre attention

Apprendre l'égalité : La situation de l'ours-e

Pour engager une formation à l'égalité, rien de tel que de passer par une animation qui met à jour les stéréotypes de sexe, vecteurs très actifs du maintien des inégalités.

La situation dite « de l'ours-e » a plus d'un tour dans son sac ! Chacun-e doit imaginer si ce personnage (projeté sur un tableau blanc), assis-e dans un fauteuil bien confortable, dans le décor minimal d'un intérieur chaleureux, est un papa ours ou une maman ourse...

En listant les réponses justifiées des participant-es (de tous âges), cette séquence permet de mettre à jour les stéréotypes les plus ancrés dans notre quotidien, de vérifier l'état des connaissances sur les rapports de genre, de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir pour lever les obstacles représentés dans ces pensées toutes faites, imposées de longue date par les sociétés.



Dans une deuxième phase, vous insistez en demandant de dessiner des attributs qui permettraient d'identifier plus réellement un papa ou une maman...

et ... vous découvrez que la quasi totalité de ces attributs n'ont rien à voir avec le sexe mais sont des postures sociales plus ou moins dégradantes d'ailleurs (surtout pour les pères) :

- verre de bière, zappette télé, cigare, ballon de foot pour eux,
- colliers, bracelets, maquillage, balais pour elles.

Au terme de cette séquence (compter 1h30), vous tirez les fils bien emmêlés des stéréotypes en illustrant avec des situations issues de l'actualité : publicités, littératures jeunesse, déclarations diverses (sportifs, femmes/hommes politiques...)

Réunissez votre petite famille et testez... Vous serez alors étonné-es du résultat et convaincu-es qu'il faut agir, et vite !



POUR ELLES infos - septembre 2016

Pour retrouver cet article : <http://www.fsu.fr/-POUR-ELLES-.html>.

Temps partiel

La circulaire rectorale concernant le temps partiel arrive généralement dans les établissements, début novembre ; la période de saisie des demandes se faisant de mi-novembre à début décembre.

Les réformes des retraites successives de 2003 à 2010 ont considérablement dégradé les fins de carrières : allongement de la durée de cotisation, recul de l'âge légal de départ, suppressions des dispositifs de fin de carrière (CFA puis CPA). ...

Pour les PEGC, désireux d'alléger leur charge de travail, le temps partiel peut être une solution.

Par exemple, prendre un 15/18 permet de diminuer son temps de service de 3 heures ce qui engendre un emploi du temps allégé avec une demi journée libérée, des temps de préparation et de corrections moindres et une perte financière relative (la rémunération n'étant pas tout à fait proportionnelle au pourcentage de quotité travaillée (voir tableau de rémunération ci-dessous) et baisse de taux d'imposition).

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux principales questions qui se posent lorsqu'on envisage un temps partiel.

Textes de référence :

Décret 82-624 du 20 juillet 1982 modifié.
Circulaire ministérielle n° 2015-105 du 30 juin 2015.

Quotités de service :

Les enseignants peuvent demander des quotités de 50%, 60%, 70%, 80% ou 90%. Mais la quotité demandée peut « être aménagée de façon à obtenir un service hebdomadaire comprenant un nombre entier d'heures » (loi 84-16, art 37 ter). Ex : une quotité demandée de 80% sera en réalité de 83,3% pour faire un 15/18 soit un allègement de 3 h. Attention cependant certains chefs d'établissement considèrent qu'il leur est possible de modifier la quotité horaire de plus ou moins 2 h ; cela n'a aucun fondement réglementaire.

Aucune heure supplémentaire ne peut être imposée à un enseignant à temps partiel.

A sa demande, il peut effectuer des heures au-delà de la quotité de service, rémunérée en HSE.

Demande :

La demande de temps partiel est sollicitée pour la durée de un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction dans la limite de 3 années scolaires.

La date réglementaire pour déposer sa demande est le 31 mars qui précède la rentrée (décret 20002-1389 du 21 novembre 2002) mais les services rectoraux recueillent les demandes de manière plus précoce (avant les vacances de Noël) afin de pouvoir préparer la rentrée.

Attention : le temps partiel « sur autorisation » peut être refusé en raison des nécessités de service.

Temps partiel annualisé :

Afin d'être libéré de service en début ou en fin d'année scolaire, on peut effectuer son service à temps plein sur l'une ou l'autre partie de l'année. Attention cependant aux obligations de service liées aux examens et à ce que le service sur le poste soit complet tout au long de l'année.

Rémunération :

Elle est proportionnelle à la durée de service effectué. Toutefois, entre 80% et 90% du traitement, elle est supérieure à cette fraction.

Quotité de service		Rémunération en % du traitement brut
En fraction	En %	
9/18	50	50
15/18	83,3	87,6
16/18	88,9	90,8

Conséquences pour la retraite :

Concernant la durée d'assurance (nombre de trimestres requis pour avoir une pension à taux plein donc sans décote), le temps partiel, est décompté comme le temps plein, quelle que soit la quotité travaillée.

Pour la durée des services (services pris en compte pour le calcul du montant de la pension), le temps partiel est décompté au prorata de la durée travaillée.

Surcotisation :

Dans la limite de 4 trimestres, il est possible de verser une surcotisation pour que le temps partiel soit pris en compte comme du temps plein pour la durée des services.

Mais attention, dans ce cas le taux de cotisation « pension civile » retenu sur le traitement brut est beaucoup plus élevé que celui qui est retenu lorsque l'on travaille à temps plein car il comporte la part salariale et la part patronale.

Si vous envisagez une surcotisation, prenez contact avec le service DPE du rectorat pour une estimation de son coût.

La mise en place de la surcotisation ne peut se faire qu'après l'accord écrit de l'intéressé.

Projets éducatifs des candidats à la primaire de droite 2017

Les 20 et 27 novembre 2016, la droite organisera, pour la première fois, une primaire pour désigner son candidat à la présidentielle de 2017. Si tous les candidats ont, comme priorité dans leur catalogues de propositions, l'éducation, ils omettent de préciser les moyens alloués, tout en préconisant une réduction du nombre de fonctionnaires.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, les principales mesures concernant l'école et ses personnels, envisagées par les candidats. Jean-Frédéric Poisson ayant peu communiqué sur le sujet n'y figure pas. Il envisage cependant de faciliter l'installation des écoles hors contrat.

	Kosciusko-Morizet	Sarkozy	Juppé	Fillon	Le Maire	Copé
Etablissements	Très large autonomie des établissements tant dans le primaire que dans le secondaire : recrutement des élèves, des profs, choix des programmes, utilisation des DGH ...					
Primaire et collège	Suppression des rythmes scolaires Suppression de la réforme du collège. Fin du collège unique.					
	Diminuer les heures de cours	Création d'un CP+ pour élèves en difficultés. Suppression repas de substitution. Préapprentissage dès la 4°	Augmenter les moyens en maternelle et en CP en prélevant sur le secondaire	Scolarité obligatoire dès 5 ans. Multiplication de passerelles vers alternance et apprentissage dès 15 ans	En 6ème : 6h options professionnalisantes. Suppression de la LV2	Examen d'entrée en 6ème. Apprentissage dès 14 ans.
Enseignement Professionnel	Mise en valeur des filières professionnelles en rapprochant les entreprises et l'EN Privatisation de l'enseignement professionnel					
Personnels FP	Fin du statut à vie de fonctionnaires pour une majorité d'entre eux	Suppression de 300 000 postes. Non remplacement 1 départ en retraite sur 2	Suppression 300 000 postes	Suppression 600 000 postes	Suppression 600 000 postes (hors police, justice, armée).	Suppression des emplois à vie FP pour nouveaux entrants
Personnels EN	Renoncer à la création de 60 000 postes mal payés	Suppression de 20 % des enseignants	Redéploiement de profs du 2d degré en primaire et allègement des options dans le 2d degré	Bivalence profs en 6e et 5e	Suppression 100 000 postes. Corps unique de profs bivalents du CP à la 3ème	Recrutement sur diplômes et non concours
Salaires et temps de travail enseignants	Hausse salaire de 20 à 30 % pour 200 000 profs au mérite sur 5 ans	Hausse salaire de 20 % pour 25 % de temps de travail en plus. Prime au mérite	Hausse salaire des PE de 10% à 15 %	Augmentation du salaire au mérite et du temps de travail	20 h de temps de travail et augmentation du salaire en conséquence	
Age légal du départ à la retraite	Allongement de l'âge légal de départ à la retraite Alignement entre les régimes public et privé					
	65 ans	63 ans dès 2020 64 ans dès 2025	65 ans, Augmentation de 4 mois par an à partir de début 2018	65 ans	65 ans	65 ans



Bernadette Groison
Secrétaire Générale

Fédération Syndicale Unitaire
104 rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas - Tél : 01 41 63 27 30 – Fax : 01 41 63 15 48
Email : fsu.nationale@fsu.fr - Site web : www.fsu.fr

A toutes et tous les agent-es de la Fonction publique
Les Lilas le 4 octobre 2016

Cher-es collègues,

Les prochaines échéances électorales imposent déjà leurs thèmes et leur rythme. Parmi eux, le sujet de la Fonction publique et surtout de l'avenir réservé à ses agent-es.

La FSU a pour habitude de dénoncer régulièrement chaque caricature, chaque mensonge, chaque parole porteuse de menace, de recul pour les agent-es et la Fonction publique. Elle continuera à le faire tout comme elle restera force de proposition, et soutiendra toute annonce, toute initiative porteuse d'amélioration.

Être le meilleur outil syndical au service des personnels, de leurs aspirations, de leurs revendications, être sans relâche déterminés à les défendre, tel est l'engagement de la FSU et de ses syndicats nationaux.

Dans ce combat, elle aura besoin du soutien actif de tous et toutes les agent-es.

La FSU intervient quotidiennement, dans toutes les instances de dialogue social, aux niveaux local et national, pour **défendre les agent-es, améliorer leur situation et leurs droits**.

Création d'emplois publics à la hauteur des besoins, reconnaissance des métiers, des missions et des qualifications des agent-es, amélioration de leur pouvoir d'achat et de leurs carrières, amélioration du statut au service de l'intérêt général, défense des conditions de travail et lutte contre la souffrance au travail..., c'est l'engagement quotidien de notre organisation. Ainsi, lors du dernier Conseil Commun de la Fonction publique, elle a exigé de la Ministre que les chantiers lancés trouvent un aboutissement rapide, notamment en ce qui concerne les mesures de revalorisation du protocole « PPCR » (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) avec l'impérieuse nécessité qu'elles profitent rapidement et en totalité à tous les agent-es.

La FSU défend des **droits nouveaux** pour toutes et tous : elle intervient ainsi à chaque occasion comme par exemple sur le « Compte Personnel de Formation », afin qu'il permette aux agent-es de suivre davantage de formations de leur propre initiative, que ce soit pour leur développement personnel, professionnel, ou encore pour se former à une autre mission.

La FSU milite pour que la **médecine de prévention et l'action sociale**, indispensables pour améliorer la situation des agent-es, évoluent avec des budgets adéquats.

La FSU n'en a jamais rabattu sur son ambition revendicative concernant **les salaires**.

Elle continue sans relâche d'exiger un plan de rattrapage pour améliorer les rémunérations après avoir obtenu, grâce à l'action collective et à la mobilisation des agent-es, le dégel du point d'indice et une augmentation de 1,2 % de ce dernier.

La FSU confirme et persiste également dans son engagement **contre la précarité**.

Un-e agent-e sur cinq n'est toujours pas titulaire. Le dispositif de la loi Sauvadet est notoirement insuffisant pour résoudre cette crise. C'est pourquoi la FSU interpellera une nouvelle fois le gouvernement lors d'une journée d'action le 13 octobre prochain.

A un moment où notre pays a tant besoin de «faire société», la FSU reste convaincue que la défense de l'intérêt général est essentielle et que la fonction publique est bien un investissement et non une charge.

Education, Recherche, Justice, Culture, Santé, Ecologie, Agriculture, Emploi, Finances... c'est par le biais de services publics de qualité que l'égalité d'accès aux droits élémentaires pourra être effective pour toutes et tous les citoyen-es sur l'ensemble du territoire.

La FSU réaffirme que c'est grâce au travail et à l'engagement quotidiens de chacun et chacune des plus de cinq millions d'agent-es de la Fonction publique que cela est possible. De cet engagement les agent-es peuvent être fièr-es.

C'est pour cela qu'avec vous la FSU reste mobilisée pour défendre et améliorer la situation de chacun et chacune.

Bernadette Groison
Secrétaire Générale

Infos - Syndicalisation)

LE SNUIPP-FSU, C'EST AUSSI...

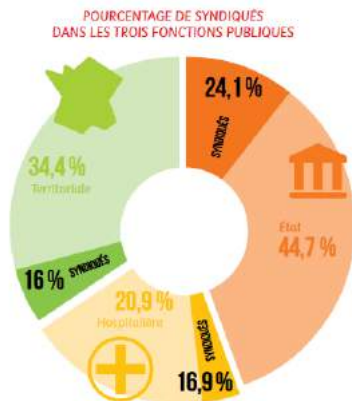


**LE SNUipp-FSU
aux côtés des PEGC ...**

LA SYNDICALISATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le taux de syndicalisation dans la fonction publique (20%) est deux fois plus élevé que dans le secteur marchand et associatif, particulièrement important dans le secteur « éducation, formation et recherche » (24%). Les chiffres globaux de syndicalisation (11% en 2013) relèguent la France au 27^e rang européen.

Source: Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)



**Avec le bulletin national :
Les PEGC - Le collège**

[http://www.snuipp.fr/
Publications-Les-Pegc-le-
College](http://www.snuipp.fr/Publications-Les-Pegc-le-College)



Avec le bulletin académique :

PEGC - Nancy-Metz
[http://88.snuipp.fr/spip.php?
rubrique276](http://88.snuipp.fr/spip.php?rubrique276)

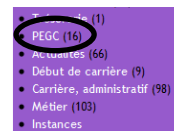
SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.



POUR SON MÉTIER • POUR SOI-MÊME • POUR LES ÉLÈVES

- Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.
- Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.



**Avec la rubrique académique
spéciale PEGC :**

Lien sur le site de votre section départementale ou [http://88.snuipp.fr/spip.php?
rubrique276](http://88.snuipp.fr/spip.php?rubrique276)



**Avec la lettre électronique
des PEGC : SNUippINFO**

(si vous nous communiquez
votre adresse mail)

Demande de bulletin d'adhésion au SNUipp Nancy/Metz

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC



Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Mail : Téléphone :

Adresse collège d'exercice :

Département :

**Bulletin à retourner à : SNUipp Nancy/Metz secteur PEGC
1 rue du Pré Chaudron - 57070 METZ**

**SNUipp
NANCY/METZ**

